## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

## Séance du 26 juin 2012

## à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u>: (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

<u>Membres excusés représentés</u> : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé: (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation: 19 juin 2012

Délibération n°: 28-2012

Objet: DFO Média 21 - demande de subvention exceptionnelle

L'association DFO Média 21, créée le 8 décembre 2008, a pour objectif de promouvoir le quartier de la Fontaine d'Ouche via notamment le journal de quartier, un site internet et l'organisation de diverses manifestations.

Elle mène des actions visant à :

- encourager le respect mutuel,
- développer des échanges culturels entre les habitants du quartier,
- connaître, écouter et comprendre les différentes cultures existantes en vue de favoriser le bien vivre ensemble.

Depuis 2011, DFO Média 21 travaille avec les différents acteurs du quartier sur un projet innovant et original ayant pour but le développement du bien-vivre ensemble.

Aussi, afin de répondre à cet objectif, ceux-ci ont proposé de travailler sur un thème unissant toutes les générations et toutes les cultures, à savoir la cuisine, par le biais de la création d'un livre de recettes « made in » Fontaine d'Ouche.

L'association souhaite imprimer 500 exemplaires de ce livre qui sera à disposition dans différents lieux tels que le centre social, la maison de quartier, etc.

Aussi, DFO Média 21 sollicite le CCAS de Dijon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros pour l'aider à financer cette action dont le coût prévisionnel s'élève à 1 000 €.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

 approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) à l'association DFO Média 21 pour la réalisation d'un livre de recettes, en 500 exemplaires,

- disent que l'association devra rembourser le CCAS si l'argent de la subvention n'est pas utilisé à cet effet,
- disent que la somme sera prélevée sur le chapitre 67 nature 674.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u>: Préfecture: 1 Registre: 1 Finances: 1

Receveur Municipal: 2

Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

27 JUIN 2012

